L'Autorité de la concurrence autorise le rachat du groupe Charles & Alice par le groupe Crédit Mutuel

Publié le 11 juin 2021

Le 25 mai 2021, la société Crédit Mutuel Equity, filiale du groupe bancaire Crédit Mutuel, a notifié auprès de l'Autorité son projet de prise de contrôle exclusif du groupe Charles & Alice, actif dans la commercialisation de compotes et de desserts aux fruits, en grandes et moyennes surfaces et dans la restauration hors foyer (restauration collective, brasseries, restaurants…).

Considérant, après examen, que l'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence, l'Autorité a autorisé l'opération sans conditions.

DÉCISION 21-DCC-88 DU 10 JUIN 2021

relative à la prise de contrôle exclusif du groupe Charles & Alice par la société Crédit Mutuel Equity

Consulter le texte intégral